

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 27 mars 2026**

\* \* \*

***L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept mars à dix-neuf heures***

Date de convocation du conseil municipal : 21 mars 2026

Le conseil municipal de Marcilly-en-Villette dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Stéphanie CHARRON, maire.

**Présents :** M. Maxime ROUSSEL – Mme Carole LANDRY – M. Joachim SALVAN – Mme Marie-Anne LINGARD – MM. Jacques ROBERT – Patrick PILON – Mmes Catherine LOBO – Virginie MARTIN – M. Laurent DELORT – Mmes Laurence TRÉMEAU – Aline POUGET – M. Nicolas LE GUILLARD – Mme Stéphanie BAUDELIN – M. Stéphane VATZ – Mmes Aurélia SAVE - Marine LAURY – M. Thomas PILLET.

**Absents excusés :** M. Lionel DUPLAIX (procuration à J. Salvan)

**Secrétaire de séance :** Mme Aline POUGET

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 18

Excusés : 1

Votants : 19

**ORDRE DU JOUR :**

Indemnités des élus

Règlement intérieur du conseil municipal

Composition des commissions communales

Conseil administration du CCAS (5 membres)

Commission d'appel d'offres (3 membres)

Commission contrôle liste électorale (6 membres)

Nominations représentants et correspondants (PETR, SMICTOM, SEBB, SBL, CNAS, Défense, Sécurité routière, Ville Prudente...)

Questions diverses :

-carnaval des écoles samedi 28 mars

-expo-photos les 21 et 22 novembre

-fête des lapins dimanche 5 avril

\*\*\*\*\*

**2026/34 INDEMNITE DES ELUS 2026**

Le conseil municipal,

Vu le C.G.C.T. et notamment les articles L.2123-20 et suivants,

Vu l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, indice 1027

ADOpte à l'unanimité le principe des indemnités selon la grille de répartition ci-dessous, les indemnités pour le maire, les adjoints et les conseillers délégués seront versés mensuellement et les indemnités attribuées aux conseillers municipaux, qui ne font pas l'objet d'une délégation, seront versées semestriellement (juin et décembre). Dans le tableau annexé est expressément et précisément les bénéficiaires et les montants des indemnités.

Madame le Maire précise par ailleurs qu'aucuns frais de déplacement ne seront pris en charge par la Commune en dehors des frais engagés à l'occasion de séances de formation et de déplacements hors Région Centre-Val de Loire.

Les indemnités des élus seront versées rétroactivement soit à compter du 20 mars, date d'installation du nouveau Conseil municipal.

Les indemnités des adjoints et conseillers délégués seront versées à la date de leur arrêté de délégation, soit à compter du 20 mars 2026.

Les indemnités des conseillers municipaux sans délégation seront versées semestriellement à compter de ce jour, 20 mars 2026.

<b>2026</b>	
<b>Indemnité mensuelle brute de l'indice</b>	
<b>Maire</b>	soit 84,00 %
<b>Adjoint et conseiller délégué</b>	soit 28,40 %
<b>Conseiller municipal</b>	soit 0,70%

## 2026/35 CONSEIL MUNICIPAL 2026 - REGLEMENT INTERIEUR

Madame le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Madame le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par Madame le Maire.

## 2026/36 CONSEIL MUNICIPAL 2026 – COMMISSIONS COMMUNALES

Madame le Maire propose au conseil municipal la création de huit commissions municipales.

Elle rappelle que ces commissions sont chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT) et propose que dix conseillers maximum siègent dans chaque commission, avec 1 ou 2 vice-présidents.

Le Conseil municipal à l'unanimité adopte les huit commissions suivantes :

COMMISSION	Finance et développement économique	Affaires sociales et solidarités	Urbanisme et travaux	Environnement et développement durable	Enfance, jeunesse et vie scolaire	Sécurité et prévention	Vie associative et sportive	Culture, tourisme et communication
VICE-PRESIDENT 1	Joachim Salvan	Carole Landry	Marie-Anne Lingard	Nicolas Le Guillard	Joachim Salvan	Maxime Roussel	Aline Pouget	Aline Pouget
VICE-PRESIDENT 2		Jacques Robert	Maxime Roussel		Carole Landry	Joachim Salvan		
MEMBRE	Stéphanie Baudelin	Lionel Duplaix	Stéphanie Baudelin	Stéphanie Baudelin	Marine Laury	Laurent Delort	Stéphanie Baudelin	Carole Landry
MEMBRE	Laurent Delort	Marine Laury	Laurent Delort	Lionel Duplaix	Catherine Lobo	Marie-Anne Lingard	Nicolas Le Guillard	Catherine Lobo
MEMBRE	Lionel Duplaix	Catherine Lobo	Marine Laury	Marie-Anne Lingard	Thomas Pillet	Catherine Lobo	Catherine Lobo	Virginie Martin
MEMBRE	Marine Laury	Virginie Martin	Nicolas Le Guillard	Catherine Lobo	Patrick Pilon	Virginie Martin	Virginie Martin	Maxime Roussel
MEMBRE	Nicolas Le Guillard	Maxime Roussel	Patrick Pilon	Aline Pouget	Maxime Roussel	Thomas Pillet	Thomas Pillet	Joachim Salvan
MEMBRE	Patrick Pilon	Aurélia Save	Aline Pouget	Virginie Martin	Laurence Trémeau	Patrick Pilon	Maxime Roussel	Aurélia Save
MEMBRE	Jacques Robert	Laurence Trémeau	Joachim Salvan	Maxime Roussel	Stéphane Vatz	Aline Pouget	Aurélia Save	Stéphane Vatz
MEMBRE	Maxime Roussel	Stéphane Vatz	Aurélia Save	Aurélia Save		Jacques Robert	Stéphane Vatz	
MEMBRE	Laurence Trémeau							

## 2026/37 COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le conseil municipal, Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de mettre en place la commission communale d'action sociale (CCAS),

Madame le Maire fait part de la liste des membres se présentant au CCAS,

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de désigner à main levée, les membres suivants : Carole Landry, Virginie Martin, Laurence Trémeau, Jacques Robert et Stéphane Vatz.

## 2026/38 CONSEIL MUNICIPAL 2026 – COMMISSION APPEL D'OFFRES

Conformément aux articles L 2121-22 et L.1414-2 du CGCT, Madame le Maire propose au conseil municipal la composition de la commission d'appel d'offres. Le conseil municipal à l'unanimité adopte la composition de la commission d'appel d'offres, composée de Maxime Roussel, Joachim Salvan et Nicolas Le Guillard.

## 2026/39 CONSEIL MUNICIPAL 2026 – COMMISSION CONTROLE LISTE ÉLECTORALE

Madame le Maire propose au conseil municipal la composition de la commission de contrôle de la liste électorale.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la composition de la commission de contrôle de la liste électorale avec les élus suivants : Catherine Lobo, Virginie Martin, Patrick Pilon, Aline Pouget, Laurence Trémeau et Aurélia Save.

## **2026/40 CONSEIL MUNICIPAL 2026 – Représentation et correspondants**

Madame le Maire propose au conseil municipal la nomination de représentants dans les trois organismes suivants :

<b>Représentant CNAS (comité national action sociale)</b>	Titulaire	Carole Landry
	Suppléant	Virginie Martin
<b>Représentant Défense</b>	Titulaire	Virginie Martin
	Suppléant	Joachim Salvan
<b>Représentant Sécurité routière (Ville prudente)</b>	Titulaire	Laurent Delort
	Suppléant	Patrick Pilon

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la nomination de représentants telle que ci-dessus.

### **Questions diverses**

- Madame le Maire donne connaissance au conseil municipal de diverses manifestations auxquelles sont conviés les élus : carnaval des écoles samedi 28 mars, concert de Choraline le dimanche 29 mars et la fête des lapins le dimanche 5 avril.
- Madame Pouget présente au conseil municipal l'affiche pour l'appel à candidatures pour l'expo-photos des 21 et 22 novembre 2026.

*La séance est levée à 20 h 20.*

La secrétaire de séance

A. Pouget

Le Maire

S. Charron